

DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 4 AVRIL 2018 Académie de Bordeaux

Mon sieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Le 22 mars dernier, l'appel national de notre organisation, de notre nombre fonctionnaire, de notre discipline, nous manifeste afin de défendre le Service Public.

Malgré l'ampleur de cette manifestation, le gouvernement n'en a rien à dire et affiche même son intention d'aller le plus loin possible jusqu'à notre programme pour faire passer de l'ensemble de notre société depuis 1936. En effet, la Fonction Publique elle-même, le contentieux collectif, la profession sociale, le régime de retraite particulier, le Code de Pénalité, le service public, le paramètre, le baccalauréat, le diplôme, le lycée professionnel, l'École publique, l'Université, etc. sont dans le champ du gouvernement !

En attendant que soit révisé le statut de la Fonction publique, le gouvernement remet en cause le principe fondamental de la République dont la mission est de garantir par le fonctionnaire dans toute la France.

Après le gel du point d'indice, le retraitement de jours de carence et la hausse de la CSG à une compensation partielle et non pleine, avec le programme Action Publique 2022, le gouvernement ne nous remplace pas par le contrat de travail révisé et l'absence partielle en réduisant le nombre.

Avec la loi ORE, Parcoursup, la réforme du baccalauréat et la réforme de la voie professionnelle, le gouvernement se prépare à renforcer la remise en cause de la qualification reconnue dans la grille de qualification nationale. Il nous impose l'enseignement à marché libre. Cela a pour conséquence la fermeture de centaines de filières, la suppression de milliers de postes et le diplôme national sera remplacé par des agréments de compétence.

Pour le SNETAA-FO, le premier indicateur de l'Enseignement Professionnel, la proposition faite dans le rapport Brune, par Calé-Marcon, est

et en particulier de qualifier la voie professionnelle scolaire pour mieux servir le rôle de l'organisation paritaire dans le rôle de faire main basse sur l'environnement professionnel à l'école. Pour FO, c'est la ligne rouge non franchie.

Malgré la résistance croissante de salariés et de personnel, ce gouvernement est donc ralié et c'est ce qui est en jeu. Il ne lui est donc pas de rester que la préparation d'un rapport de force afin de bloquer ce processus. Or, le syndicat qui est le clément de la Charité d'Amiens doit en ce jour de fendre le rôle particulier et collectif de salariés contre le plan de reculer de gouvernement.

FO appelle donc le personnel à se réunir dans l'école, le samedi matin et le dimanche pour mener à bien la question de la grève et de la reconduction.

Rappelons que pour la FNEC-FP-FO, il est essentiel de se battre pour de meilleures conditions de travail, pour la défense de la qualité de la vie, pour de meilleures conditions de travail, pour de meilleures conditions de qualification reconnues dans le système national.

La FNEC-FP-FO souhaite également rappeler ici **son opposition à l'inclusion scolaire systématique**. Pour FO, il faut abolir le droit à l'inclusion scolaire pour les élèves dont la situation le nécessite. Cela signifie le retour à l'orientation adaptée par caractère de l'élève selon la nature et le degré de handicap. Il faut donc abolir le rôle de l'élève, le rôle de l'élève et le rôle de l'élève. Il faut donc abolir le rôle de l'élève et le rôle de l'élève. Il faut donc abolir le rôle de l'élève et le rôle de l'élève.

Concernant les maternelles et la déclaration de Prudence de la République qui doit rendre obligatoire l'école maternelle à partir de 3 ans à partir de 2019, FO ne peut pas. En effet, par ailleurs, fait que ce sont déjà aujourd'hui 97,6% de enfants qui sont scolarisés en maternelle, alors il est clair que l'objectif de l'école de l'école est de refonder notre école maternelle en lui faisant perdre ses spécificités pour l'aligner sur le modèle européen, comme par exemple cela qui est le cas de la première année de l'école de l'école de l'école (0-6 ans) à l'école, de personnel d'

champ social, comme le d'caer de je ne enfant. Le PE est agent de collectivité de tendraient alors de ad l e a mi ion indiff rencie e e perdraient le r a re pec if.

La FNEC-FP-FO refuse o ran fer de comp ence q i con i erai ran former l cole ma ernelle en garderie o jardin d eil.

So lignon galemén q e l'obligation colaire d 3 an perme ra dimpo er a commune, ia la loi Debr de 1959, de par iciper a frai de cole pri e o con ra po r le enfant de 3 6 an ! Il e inaccep able po r FO q e de fond p blic financen l'Ecole pri e.

Concernant les PsyEN-EDA :

Pour les règles du mouvement, la FNEC FP-FO demande q e le po e abli emen oien de cole ra ach e n ec e r, comme cela e i ai dan le mo emen d premier degr , e comme cela e i e encore po r le TZR.

FO demande galemén q e le po e commune ne prennent en comp e q e le cole de ra achemen q i ' ro en ph iq emen e q e le ra achemen admini ra if ne circon cription q i rend le mo emen r al a oire e r inj e oi abandonn .

Rappelons q e no no omme o jo r oppo la cr a ion de ce no ea corp , e q e i no en accep on malgr no le principe, il no emble indispensible q e le r gle q i r gi en le econd degr 'appliq en galemén po r le mo emen de P EN-EDA.

Sur l'orientation, la FNEC FP-FO e no re ndica de l c e & coll ge , le SNFOLC, on re la demande d mini re le 23 mar dernier afin de le r pr en er, comme o e le a re organi a ion ndicale , on proje en ma i re d'orien a ion, d'emploi de P EN-EDO, de direc e r de CIO, de diff ren e r c re de l'orien a ion e de i ence de CIO. Le mini re le r a annonc la ferme re de o le CIO pl o moin long erme . FO e demande donc ce q e on de enir dan ce condi ion le P EN-EDO ? En effe , le r no ea a n an pl n a d roga oire cal r cel i de per onnel en eignan , alor il ne on pl pro g . En ce q i concerne le DCIO, le go ernemen n a pa encore ranch , mai an CIO, il ne le r re e q e pe de poir Q an a DRONISEP, il ba c len a r gion . To le per onnel admini ra if , P en-EDO, DCIO on de oir choi ir en re ba c ler la R gion o re mi di po i ion. Q e de iendron galemén ce affec a er ice d SAIO ? FO e oppo ce ba c lemen !

Pour terminer, il n'est pas bien sûr d'insister à faire perdre l'ordre de l'ordre de jour de ce CTA, nous n'avons pas de moyen d'insister maintenant sur ce point :

👤 **Les CPE** : Beaucoup de postes CPE ont un profil qui ne favorise pas la compréhension. Cela a posé de nombreux problèmes, plus que certains collègues attendent une bonification familiale importante ne pour pas se rapprocher de leur famille. FO demande que ce poste ne soit pas spécifique.

👤 **L'enseignement Professionnel** : Malgré l'annonce de la Monique Le Recre, et celle de la Ministre de l'EN sur la priorité que représente l'Enseignement Professionnel, le vote de création / suppression de postes de PLP programmés pour la rentrée 2018 est de -5. FO aimerait que le vote soit en cohérence avec l'annonce et demande que ce CTA annule la suppression de postes de PLP notamment celle prévue Biarritz et Villeneuve/Lo.

👤 **Les AESH** : La circulaire de 8 juillet 2014 propose une grille d'indices de référence. Il apparaît donc à l'académie de définir les modalités de rémunération à l'instar de l'échelle indiciaire. Nous sommes enfin obligés de voir, qui après 2 ans de demande incessante de nous reparler 4 ans après la sortie de cette circulaire, il nous impose l'ordre de jour de cette fameuse grille. Toutefois, Monique Le Recre, nous a rassurés que quelque proposition de modification soit faite.

Nous vous remercions pour votre coopération.

Pour la FNEC-FP-FO
Béatrice Sarnac, Eric Mouchet,
Marc Guyon, Philippe Roche